

POUR OU CONTRE?

L'INTERDICTION DE LA TÉLÉ-RÉALITÉ AVANT 22 HEURES

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel s'interroge: faut-il interdire la diffusion de ces programmes aux heures de grande écoute?

PAR DANIEL HOFFMAN PHOTOS HERVÉ BOUTET

De TF1 (« Secret Story ») à NRJ12 (« L'île des vérités »), les émissions de télé-réalité sont toujours en bonne place sur les écrans de la rentrée. Pourtant, le double drame survenu en mars dernier dans le cadre de l'émission « Koh-Lanta », produite par la société Alp et diffusée sur TF1, a relancé les critiques dont font l'objet ces programmes qui mettent à l'épreuve des candidats sous la surveillance quasi permanente des caméras. La mort de Gérald Babin, 25 ans, sur le tournage de « Koh-Lanta » au Cambodge, suivie du suicide de Thierry Costa, le médecin urgentiste de l'émission, a alerté le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Françoise Laborde, membre de cette autorité chargée de réguler la télévision et la radio, a émis l'idée – déjà envisagée en 2005 – de repousser après 22 heures la diffusion des programmes de télé-réalité les plus violents et de mettre en place une nouvelle signalétique.

Effets néfastes sur le jeune public

Cette suggestion a été bien accueillie par le ministère de la Culture, mais le président du CSA, Olivier Schrameck, a modéré les propos de Françoise Laborde, rappelant que les règles actuelles n'avaient pas besoin d'être modifiées. Pourtant, des associations pointent du doigt les dérives de la télé-réalité (suicides d'anciens candidats, atteintes à la dignité humaine, faible encadrement médical...) et ses effets néfastes sur le jeune public. Mais ces mises en garde se heurtent à la logique économique des diffuseurs et des producteurs, pour qui ces émissions sont très lucratives. Selon eux, bannir la télé-réalité du prime time reviendrait tout simplement à l'interdire. ●

Des programmes qui rapportent gros

2001

C'EST L'ANNÉE DE DIFFUSION, SUR M6, DE « LOFT STORY », la première émission de télé-réalité en France. Critiquée pour son côté « voyeuriste », elle a connu un énorme succès d'audience, avec un pic à près de 50 % de part de marché lors de la finale.

32

MILLIONS D'EUROS DE RECETTES PUBLICITAIRES ont été générés par l'émission « Koh-Lanta, la revanche des héros », diffusée au printemps 2012.

75%

C'EST LE POURCENTAGE DE TÉLÉSPECTATEURS qui pensent que les programmes de télé-réalité sont trop présents à la télévision. En outre, 74 % disent avoir été gênés ou choqués par une émission de télé-réalité diffusée récemment.

7

MILLIONS DE TÉLÉSPECTATEURS ont regardé la dernière saison de « Koh-Lanta », diffusée entre novembre 2012 et février 2013. Soit une moyenne de 29,5 % de part de marché par émission.

Sources: Yecast, BVA, Médiamétrie.

Et vous, qu'en pensez-vous?
Réagissez sur la page Facebook du Parisien.

POUR OU CONTRE? L'INTERDICTION DE LA TÉLÉ-RÉALITÉ AVANT 22 HEURES

POUR



“Certaines de ces émissions sont anti-éducatives”

Christian Gautellier, président de l'association Enjeux e-médias (Paris).

1 Les jeunes sont les plus exposés. Les émissions de télé-réalité sont très regardées par les enfants et les préadolescents. Pour des raisons de rentabilité, les chaînes de télévision les diffusent aujourd'hui dans des tranches jusque-là réservées à des programmes spécifiques pour les plus jeunes. Or ces émissions ne sont pas en adéquation avec l'âge des téléspectateurs qui les regardent. Les producteurs ne doivent pas ignorer que les enfants sont un public fragile.

2 Des valeurs contestables. La télé-réalité pose des problèmes d'atteinte à la dignité humaine et peut mettre en danger la santé des candidats, dont elle donne souvent une image dégradée. Compétition,

individualisme, appât du gain, recherche de la célébrité à tout prix... Par les valeurs qu'elles portent, et qui n'ont rien de positif, certaines de ces émissions sont anti-éducatives.

3 Les pouvoirs publics doivent imposer des règles. Depuis plusieurs années, le Conseil supérieur de l'audiovisuel en appelle à la responsabilité des chaînes. A TFI, un département spécifique est chargé de mettre en œuvre la responsabilité sociale de l'entreprise, de développer une forme de déontologie et d'éthique. Plusieurs chartes ont été signées, mais elles restent insuffisantes : l'autorégulation ne fonctionne pas. Il faut que la régulation soit assurée par les pouvoirs publics. ●

CONTRE



“C'est un défouloir qui permet de libérer certaines pulsions”

François Jost, professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-III.

1 Une violence surévaluée. Je ne trouve pas les émissions de télé-réalité particulièrement violentes. On y voit des affrontements, des engueulades entre candidats, mais les joutes verbales entre hommes politiques, par exemple, sont tout aussi violentes. Dans une époque de l'extrême, la télé-réalité est un défouloir qui permet au téléspectateur de libérer certaines pulsions.

2 Un coup dur pour les petites chaînes. La plupart des shows de télé-réalité actuels s'adressent aux jeunes, qui les regardent pour se distraire en rentrant de l'école. Si on interdit leur diffusion avant 22 heures, on condamne financièrement des chaînes de la TNT qui vivent essentiellement grâce à ce

public. En plus, cela reviendrait à de la censure, car on jugerait les programmes en amont, avant même qu'ils soient diffusés.

3 Une mesure inadaptée. N'importe quel programme peut être téléchargé sur Internet. Grâce à la télévision de rattrapage (Catch-up TV) et à la vidéo à la demande (VOD), un gamin peut regarder le lendemain l'épisode qu'il voulait voir la veille. Et la signalétique n'y change rien. Qui peut croire, par exemple, que des films interdits aux moins de 18 ans ne sont pas regardés par des mineurs? Les propositions faites par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour encadrer ces émissions me paraissent simplistes. ●

MAGAZINE DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013